

# Rapport d'activités 2013

Conseil suisse de présentation  
des comptes publics

[www.srs-cspcp.ch](http://www.srs-cspcp.ch)

## Table des matières

1. Mission du SRS-CSPCP .....	1
2. Développements du MCH2 .....	1
2.1 Développements adoptés en 2013.....	1
Complément aux recommandations figurant dans le manuel du MCH2 .....	1
Réponses aux questions fréquentes (i.e. Foire aux questions FAQ) .....	1
2.2 Développements attendus en 2014 .....	2
Amortissement du découvert du bilan .....	2
Traitement des immobilisations du patrimoine financier dans le tableau des flux de trésorerie .....	2
Droits et obligations des collectivités publiques en matière de péréquation intercommunale .....	2
3. Etat de situation relatif à l'introduction du MCH2 dans les cantons et les communes .....	2
4. Consultations IPSAS.....	4
5. Développements dans d'autres secteurs .....	4
6. Composition et activités du SRS-CSPCP .....	4
6.1 Assemblée des délégués .....	5
1 <sup>ère</sup> séance du 7 mars 2013 .....	5
2 <sup>ème</sup> séance du 6 juin 2013.....	6
3 <sup>ème</sup> séance du 10 septembre 2013 .....	6
4 <sup>ème</sup> séance du 12 décembre 2013.....	7
6.2 Groupes de travail.....	7
Groupe de travail « IPSAS » .....	7
Groupe de travail « Plan comptable ».....	7
Groupe de travail « Péréquation financière ».....	8
6.3 Direction et secrétariat .....	8
6.4 Délégués.....	9
6.5 Comptes 2013 .....	9
7. Activités prévues en 2014.....	9

## Annexes

- Liste des délégués au 31 décembre 2013
- Complément aux recommandations du Manuel MCH2 :
  - Engagements envers des caisses de pension (complément à la Recommandation 9, septembre 2013)
- Réponses à des questions fréquentes (FAQ) :
  - Rémunération unique d'un droit de superficie (septembre 2013)
  - Constitution d'un fonds de rénovation du patrimoine administratif (septembre 2013)
  - Partenariats public-privé PPP (septembre 2013)
- Prises de position lors de consultations du Comité IPSAS :
  - *CP IPSASs and Government Finance Statistics Reporting Guidelines*
  - *ED Conceptual Framework 2: Elements and Recognition in Financial Statements*
  - *ED Conceptual Framework 3: Measurements of Assets and Liabilities*
  - *ED Conceptual Framework for General Purpose Financial Reporting by Public Sector Entities: Presentation in General Purpose Financial Reports*
- Tendances dans la mise en œuvre du MCH2 par la Confédération, les cantons et les communes (aperçu des options retenues)
- Comptes arrêtés au 31 décembre 2013
- Rapport des réviseurs sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013

# 1. Mission du SRS-CSPCP

Le Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP) a pour objectif de promouvoir l'harmonisation, la comparabilité et la transparence dans la présentation des comptes des collectivités publiques. Il observe en particulier les tendances qui se dégagent dans la mise en œuvre des recommandations du modèle de comptes harmonisés de deuxième génération-MCH2 pour les cantons et les communes, ainsi que la présentation des comptes de la Confédération. Il élabore des compléments et des éclaircissements en réponse aux questions pratiques que pose la présentation des comptes publics.

Le SRS-CSPCP a été créé en 2008 par la volonté du Département fédéral des finances et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Sa forme juridique est celle d'une société simple.

## 2. Développements du MCH2

### 2.1 Développements adoptés en 2013

#### **Complément aux recommandations figurant dans le manuel du MCH2**

Suite à l'entrée en vigueur de la révision de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), le SRS-CSPCP a été interpellé afin d'apporter son conseil sur la manière de comptabiliser les engagements financiers résultant des exigences légales en matière de capitalisation des institutions de prévoyance.

C'est pourquoi en 2013, le SRS-CSPCP a complété la Recommandation 9 relative aux provisions et aux engagements conditionnels afin d'offrir une présentation comptable cohérente des **engagements des collectivités publiques envers les caisses de pension**.

Ce complément répond à un besoin largement exprimé par les collectivités utilisatrices du MCH2. Il est disponible en annexe de ce rapport ainsi que sur le site internet du Conseil (en allemand et en français). Il a été porté à la connaissance du Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF).

#### **Réponses aux questions fréquentes (i.e. Foire aux questions FAQ)**

Une « Foire aux questions FAQ » est disponible sur le site internet du Conseil. On y trouve des réponses aux questions fréquemment posées (*Frequently Asked Questions*), mais qui ont un caractère trop spécifique ou technique pour en faire un complément aux recommandations du manuel.

Dans le courant de l'année 2013, le SRS-CSPCP a apporté réponse à trois questions fréquemment posées. Ces questions touchent (a) la manière de présenter comptablement la rémunération unique d'un droit de superficie, (b) la possibilité ou non de créer un fonds de rénovation pour des immeubles du patrimoine administratif et (c) la manière de traiter comptablement les partenariats public-privé (PPP).

#### **Plan comptable et classification fonctionnelle**

En 2013 le groupe de travail permanent s'occupant du plan comptable a traité et répondu à diverses questions. Ceci l'a conduit à procéder à des aménagements mineurs du plan comptable et de la classification fonctionnelle. Le Conseil a adopté ces aménagements fin 2013. La version à jour du plan comptable et de la classification fonctionnelle est disponible sur le site du SRS-CSPCP (en allemand, français et italien).

## **2.2 Développements attendus en 2014**

Le SRS-CSPCP a été interpellé sur différents points du Manuel MCH2, points qui nécessitent une clarification. Les éléments clarifiés suivants devraient être disponibles dans le courant 2014.

### **Amortissement du découvert du bilan**

Un manque de cohérence existe entre différentes parties du Manuel, en particulier entre l'introduction du Manuel, la Recommandation 4 traitant du compte de résultat et la Recommandation 20 contenant la loi modèle sur les finances des collectivités publiques. L'enjeu est ici de rendre cohérente les différentes parties du Manuel. Les travaux du SRS-CSPCP pourraient aboutir à une proposition d'amendement des recommandations concernées.

### **Traitement des immobilisations du patrimoine financier dans le tableau des flux de trésorerie**

Le Manuel n'est pour l'heure pas clair quant à savoir si les flux de fonds associés à ces éléments du patrimoine financier doivent être inclus dans le cashflow lié aux activités d'investissement ou s'ils doivent faire partie du cashflow provenant des activités de financement. Les travaux du SRS-CSPCP pourraient aboutir à une proposition d'amendement de la Recommandation 14 relative au tableau des flux de trésorerie.

### **Droits et obligations des collectivités publiques en matière de péréquation intercommunale**

Le SRS-CSPCP a en outre été interpellé afin de faire des propositions sur la manière de présenter les droits et obligations des collectivités publiques en matière de péréquation intercommunale lorsqu'un décalage temporel intervient entre la période de calcul des flux péréquatifs et la période d'encaissement/décaissement de ces flux. Ces propositions intéressent particulièrement les communes. Il s'agit d'élaborer un projet de réponse à une FAQ.

## **3. Etat de situation relatif à l'introduction du MCH2 dans les cantons et les communes**

En 2013 la direction et le secrétariat se sont déplacés dans le canton de Neuchâtel pour discuter de l'introduction du MCH2 au niveau cantonal et communal. A cette occasion, ils se sont particulièrement intéressés aux options retenues, lorsque le manuel MCH2 laisse le choix entre plusieurs possibilités. Au total 25 cantons ont été consultés. Le canton de Schaffhouse sera vraisemblablement approché courant 2014. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 quatorze cantons appliquent le MCH2.

Tous les cantons n'ont pas encore déterminé totalement comment ils entendent appliquer les recommandations du MCH2. Les relevés du SRS-CSPCP laissent toutefois apparaître des tendances.

- Les différents éléments des états financiers –compte de résultats échelonné, compte d'investissements, bilan, tableau des flux de trésorerie, annexe aux comptes-, tels que proposés par la Recommandation 1 du MCH2, sont mis en place dans l'ensemble des cantons.
- Le plan de comptes (par nature) et la classification sont introduits tels que préconisés par la Recommandation 3 du MCH2. Reste à voir, si sur la durée, ils seront utilisés de manière cohérente.

- La Recommandation 5 du MCH2 laisse le soin aux cantons de choisir une **limite de régularisation**. De grandes différences apparaissent. Certes, la plupart des cantons régularisent les actifs et les passifs entre les exercices comptables. Toutefois certains cantons ont introduits des limites dont le niveau peut varier considérablement.
- La Recommandation 7 du MCH2 laisse le soin aux cantons de choisir entre deux principes de **comptabilisation des recettes fiscales**. Plus de la moitié des cantons a opté pour le principe de l'échéance (comptabilisation des montants facturés). Le reste a choisi le principe de la délimitation de l'exercice (comptabilisation en fonction des montants imposables au cours de l'exercice considéré).
- La Recommandation 8 du MCH2 laisse la possibilité aux cantons de prévoir des **préfinancements** ou d'y renoncer. La moitié des cantons maintient la possibilité de préfinancer certaines dépenses d'investissement.
- La Recommandation 10 du MCH2 laisse le soin aux cantons de choisir une **limite d'inscription à l'actif**. De grandes différences apparaissent. Dans les cantons considérés, cette limite varie entre CHF 5'000 et CHF 3'000'000. Une telle variabilité introduit un biais dans les comparaisons entre collectivités, en particulier s'agissant des résultats de l'indicateur 'proportion d'investissement' (investissements bruts en pourcents des dépenses totales).
- La Recommandation 10 du MCH2 laisse le soin aux cantons de choisir entre deux modalités de **présentation des investissements au bilan**. La plupart des cantons a décidé d'activer les investissements nets des subventions acquises. Toutefois quelques cantons ont opté pour une activation des investissements à leur valeur brute et d'inscrire la subvention reçue au passif du bilan.
- La Recommandation 12 du MCH2 laisse le soin aux cantons de choisir entre deux **méthodes d'amortissement** ordinaire des éléments du patrimoine administratif. La plupart des cantons ont décidé de pratiquer l'amortissement linéaire sur la durée d'utilité. Toutefois, quelques-uns recourent à l'amortissement dégressif.
- La Recommandation 12 du MCH2 laisse la possibilité aux cantons de recourir à des **amortissements supplémentaires**. Dans la moitié des cantons, la loi sur les finances cantonales prévoit cette possibilité.
- La Recommandation 14 du MCH2 laisse la possibilité aux cantons de présenter **les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de manière directe ou indirecte**. A l'exception d'un canton, la totalité des cantons a opté pour la présentation indirecte, basée sur le solde du compte de résultats.
- La Recommandation 19 du MCH2 laisse la possibilité aux cantons de procéder à un **retraitement (restatement) de la valeur du patrimoine administratif** au moment du passage du MCH1 au MCH2. Tendanciellement, la moitié des cantons procède à un retraitement, tandis que l'autre moitié y renonce.
- La Recommandation 19 du MCH2 demande un **retraitement (restatement) de la valeur du patrimoine financier** au moment du passage du MCH1 au MCH2. Un canton a toutefois décidé de ne pas retraiter son patrimoine financier au moment du passage au MCH2.
- Bien que la Recommandation 20 ne prévoise rien à ce sujet, quelques cantons élaborent une seule loi pour le canton et ses communes. Toutefois, la majorité des autres cantons conservent deux cadres légaux séparés, l'un pour le canton, l'autre pour les communes.

Le détail des options retenues par les cantons peut être consulté en annexe ou sur le site internet du SRS-CSPCP. Certains cantons n'apparaissent pas encore dans les relevés. Il s'agit de cantons qui ne se sont pas encore déterminés sur les options qu'ils entendent suivre.

Lorsque tous les cantons auront pris leur décision, le SRS-CSPCP pourra présenter un rapport détaillé.

## 4. Consultations IPSAS

Conformément à sa mission, le SRS-CSPCP a pris position -au nom des collectivités publiques suisses- sur chacune des consultations lancées en 2013 par le Comité formulant les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS *International Public Sector Accounting Standards*). Les propositions mis en consultation ont été les suivantes :

- Consultation Paper *IPSASs and Government Finance Statistics Reporting Guidelines*. La prise de position du SRS-CSPCP a été envoyée au Comité IPSAS en mars 2013 (cf. annexe).
- Exposure Draft: *Conceptual Framework 2: Elements and Recognition in Financial Statements*. La prise de position a été envoyée au Comité IPSAS en avril 2013 (cf. annexe).
- Exposure Draft: *Conceptual Framework 3: Measurements of Assets and Liabilities*. La prise de position a été envoyé au Comité IPSAS en avril 2013 (cf. annexe).
- Exposure Draft: *Conceptual Framework for General Purpose Financial Reporting by Public Sector Entities: Presentation in General Purpose Financial Reports*. La prise de position a été envoyée au Comité IPSAS en août 2013 (cf. annexe).

## 5. Développements dans d'autres secteurs

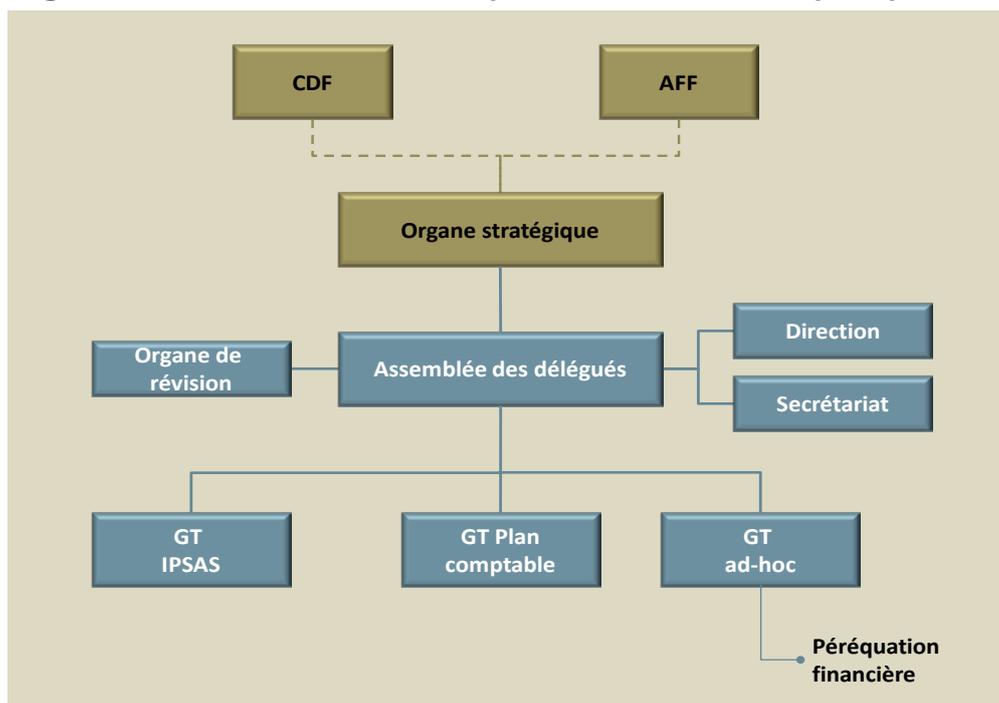
En 2013 aucun développement particulier, ayant un impact sur le MCH2, n'a été observé dans d'autres secteurs (*e.g.* FER, IFRS, normes internationales du FMI et de l'UE en matière de statistiques financières).

## 6. Composition et activités du SRS-CSPCP

Le 6 juin 2003 le SRS-CSPCP a été doté d'un nouveau règlement d'organisation adopté par l'Assemblée des délégués à la demande de l'Organe stratégique formé par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances-CDF et par la Confédération helvétique (représentée par l'Administration fédérale des finances-AFF).

Comme l'indique l'organigramme ci-dessous l'Assemblée des délégués est au cœur du dispositif. La Direction dirige le SRS-CSPCP et le représente. Elle est appuyée par un secrétariat. L'Organe de révision examine chaque année les comptes annuels. Il établit un rapport à l'attention de l'Assemblée des délégués. Divers groupes de travail (GT) émanent de l'Assemblée des délégués. Ces groupes de travail sont soit thématiques et permanents, soit ad hoc et temporaires. En 2013, le groupe de travail ad hoc 'engagement envers des caisses de pension' a été dissout après que le complément y relatif a été accepté par l'Assemblée des délégués du SRS-CSPCP. Reste actuellement en fonction le GT ad hoc 'péréquation financière' aux côtés du GT permanent en charge des questions relatives au plan comptable et du GT permanent en charge de préparer les prises de positions lors des consultations lancées par le Comité IPSAS.

**Figure 1**  
**Organigramme du Conseil suisse de présentation des comptes publics**



## 6.1 Assemblée des délégués

Les délégués représentant les 8 membres du SRS-CSPCP sont au nombre de 16. De manière à représenter un large éventail d'intérêts, les délégués proviennent de divers horizons. Les trois niveaux institutionnels – Confédération, cantons et communes – sont représentés en tenant compte des métiers de base et des régions linguistiques. Sont également présents, au sein de l'Assemblée des délégués, des représentants du monde scientifique et économique.

L'Assemblée inclut :

- a. Administration fédérale des finances (AFF): 2 délégués;
- b. Contrôle fédéral des finances (CDF): 1 délégué;
- c. Administrations cantonales des finances (FKF): 4 délégués, nommés par le FkF;
- d. Contrôles cantonaux des finances (CCF): 1 délégué, nommé par l'association faitière;
- e. Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSF): 1 délégué;
- f. Association des communes suisses (ACS): 1 délégué;
- g. Union des villes suisses (UVS): 1 délégué;
- h. Science et économie: 5 délégués (y compris la Direction).

Aucun changement n'est survenu parmi les délégués en 2013. La liste des délégués au 31 décembre 2013 se trouve en annexe.

En 2013 l'Assemblée des délégués du SRS-CSPCP s'est réunie à quatre reprises pour traiter une vaste palette de thèmes. En voici l'aperçu, séance par séance :

### 1<sup>ère</sup> séance du 7 mars 2013

- Séances CDF des 11 et 25 janvier 2013 : Compte rendu de la Direction sur l'adoption de la nouvelle Recommandation 21 et la modification des Recommandations 18 et 20.
- Manuel MCH2 : Décision de retravailler le document afin d'en chasser les erreurs et autres coquilles et afin que la version française corresponde mieux à la version allemande (correction des erreurs de traduction), cela dans la perspective d'une 2<sup>ème</sup> édition corrigé et intégrant la dernière version des recommandations.

- Présentation comptable des engagements envers des caisses de pension : Discussion d'une première proposition de complément à la Recommandation 9.
- Présentation des droits et obligations des collectivités publiques en matière de péréquation financière intercommunale : Première discussion en vue de l'élaboration d'une réponse à une question fréquente (FAQ).
- Possibilité ou non de prévoir un fonds de rénovation pour les immeubles du patrimoine administratif: Décision d'élaborer une réponse à une question fréquente (FAQ).
- Consultation Paper: *IPSASs and GFS Reporting Guidelines* : **Adoption** de la prise de position du SRS-CSPCP à l'attention du Comité IPSAS.
- Exposure Draft: *Conceptual Framework Phase 2 – Elements and Recognition in Financial Statements*: **Adoption** de la prise de position du SRS-CSPCP à l'attention du Comité IPSAS.
- Exposure Draft: *Conceptual Framework Phase 3 – Measurements of Assets and Liabilities in Financial Statements*: **Adoption** de la prise de position du SRS-CSPCP à l'attention du Comité IPSAS
- Rapport d'activités 2012 : Approbation du rapport préparé par la Direction.

## 2<sup>ème</sup> séance du 6 juin 2013

- Présentation comptable des engagements envers des caisses de pension : Suite de la discussion d'une proposition de complément à la Recommandation 9.
- Présentation comptable des partenariats public-privé (PPP) : Discussion d'un projet de réponse à une question fréquente (FAQ).
- Comptabilisation de l'amortissement d'un découvert au bilan : Première discussion sur la pertinence de codifier une telle opération dans le MCH2.
- Présentation des réflexions menées au sujet de l'introduction des IPSAS dans les pays de l'Union européenne (UE).
- Règlement d'organisation: **Adoption** de la version définitive, approuvée par la CDF dans sa séance du 17 mai 2013.
- Elections: **Hansjörg Kaufmann** est élu Directeur suppléant, **Christophe Fleury** et **Gerhard Schmied** sont élus réviseurs des comptes.

## 3<sup>ème</sup> séance du 10 septembre 2013

- Présentation aux délégués des modalités de la surveillance des prix par le Délégué à cette surveillance et discussion sur la manière dont le MCH2 peut contribuer à cette surveillance.
- Présentation comptable des partenariats public-privé (PPP) : Discussion finale et **adoption** d'une réponse à une question fréquente (FAQ).
- Présentation comptable des engagements envers des caisses de pension : Discussion finale et **adoption** du complément à la Recommandation 9.
- Recommandation 14 relative au tableau des flux de trésorerie : Discussion d'une proposition de modification.
- Possibilité ou non de prévoir un fonds de rénovation pour les immeubles du patrimoine administratif: Discussion et **adoption** d'une réponse à une question fréquente (FAQ).
- Présentation comptable d'une rémunération unique d'un droit de superficie ; Discussion et **adoption** d'une réponse à une question fréquente (FAQ).
- Décision de ne pas permettre qu'un délégué se fasse remplacer en cas d'absence.

#### 4<sup>ème</sup> séance du 12 décembre 2013

- Présentation aux délégués des modalités d'élaboration de l'indice du financement par les émoluments par l'Administration fédérale des finances et discussion sur la manière dont le MCH2 peut contribuer à l'élaboration de cet indice.
- Exposure Drafts 48 – 52 (*Separate Financial Statements; Consolidated Financial Statements, Investments in Associates and Joint Ventures; Joint Arrangements; Disclosure of Interests in Other Entities*): **Adoption** de la prise de position du SRS-CSPCP à l'attention du Comité IPSAS.
- Plan comptable : **Approbation** de la version actualisée du plan comptable et de la classification fonctionnelle, version 6/2013.
- Comptabilisation de l'amortissement d'un découvert au bilan : Discussion d'une proposition de réponse à une question fréquente (FAQ).
- Comptabilisation de l'impôt sur la plus-value foncière : Discussion et **approbation conditionnelle** d'une réponse à une question fréquente (FAQ).

## 6.2 Groupes de travail

### Groupe de travail « IPSAS »

Le groupe de travail « IPSAS » est un groupe permanent. Il prépare, à l'attention de l'Assemblée des délégués du Conseil, les propositions de prise de position au sujet des projets mis en consultation par le Comité IPSAS. Mis sur pied dès 2008, il se compose de six personnes : Nils Soguel (Président), Andreas Bergmann (Comité IPSAS), Claudia Beier (ZH), Martin Köhli (CDF), Charles Pict (CCF) et Markus Stöckli (AFF). Des experts extérieurs peuvent être invités à participer aux séances. L'administration est assurée par le secrétariat, Evelyn Munier.

En 2013, le groupe de travail « IPSAS » s'est réunie à 3 reprises (15 janvier, 23 mai et 18 novembre) pour élaborer des réponses aux consultations du Comité IPSAS.

### Groupe de travail « Plan comptable »

Le groupe de travail « Plan comptable » est un groupe permanent. Il traite les demandes relatives au plan comptable et à la classification fonctionnelle. Créé en 2009 et élargi en 2011 et 2013, il se compose de six personnes : Christian Meyer (FKF, Président), Monika Fäh (AFF), Urs Kundert (GL), Richard Schraner (Commune de Fislisbach), André Schwaller (AFF) et Markus Stöckli (AFF). L'administration est assurée par le secrétariat, Evelyn Munier.

Le groupe de travail « Plan comptable » a siégé quatre fois en 2013 et répondu à 39 questions dont 25 concernaient la comptabilisation. Les autres questions concernaient la classification fonctionnelle. Les réponses sont directement communiquées aux auteurs de la question. Le groupe de travail « Plan comptable » est conscient du fait que les réponses aux différentes questions pourraient intéresser un public plus large. C'est pourquoi il envisage de rendre accessibles sur le site internet du SRS-CSPCP ces questions et les réponses qui y ont été apportées. Cela demande toutefois un travail de préparation qui doit encore être réalisé, car il s'agit souvent de réponses très spécifiques.

### Groupe de travail « Engagements envers des caisses de pensions »

Le groupe de travail « Engagements envers des caisses de pensions » était un groupe *ad-hoc*. Son objectif était de faire des propositions sur la manière de présenter les répercussions de révision de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité dans les états financiers des collectivités publiques. À la suite de l'adoption des délégués du complément « Engagements envers des caisses de pensions » - complément à la Recommandation 9-, le groupe de travail a été dissout.

## Groupe de travail « Péréquation financière »

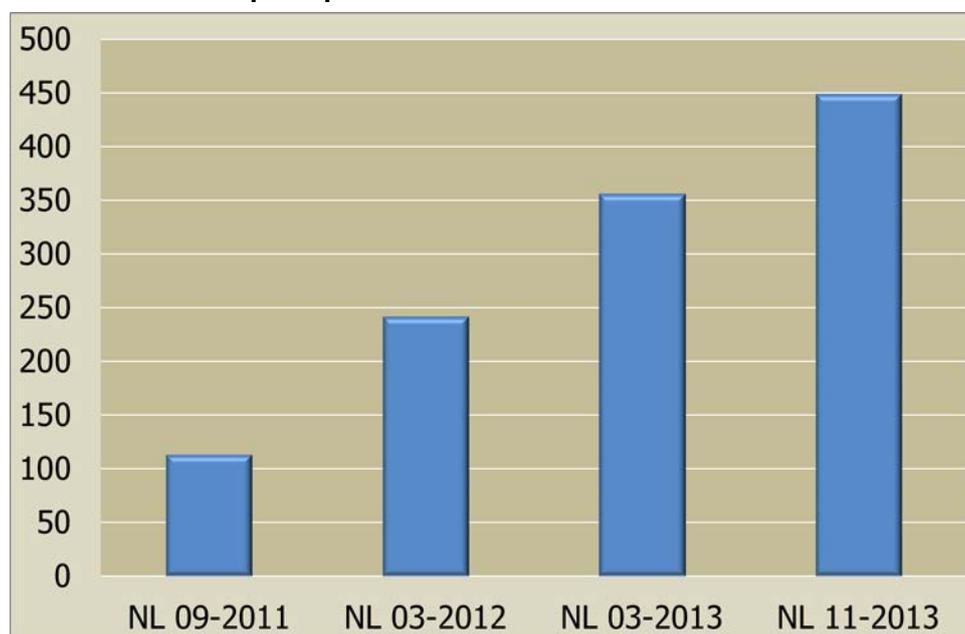
Le groupe de travail « Péréquation financière » est un groupe *ad-hoc*. Son objectif est de faire des propositions sur la manière de présenter les droits et obligations des collectivités publiques en matière de péréquation intercommunale lorsqu'un décalage temporel intervient entre la période de calcul des flux péréquatifs et la période d'encaissement/décaissement de ces flux. Ces propositions intéressent particulièrement les communes. Il s'agit d'élaborer un projet de réponse à une question fréquente (FAQ). Créé en août 2012, le groupe se compose de quatre personnes : Daniel Schaffner (UVS, Président), Yvonne Hunkeler (Chambre fiduciaire), André Schwaller (AFF) et Fabrice Weber (CACSF).

## 6.3 Direction et secrétariat

En 2013, 259 heures ont été consacrées à la direction du SRS-CSPCP et 626 heures au secrétariat pour les tâches spécifiques suivantes :

- Organisation, direction et prise des procès-verbaux des différentes séances ;
- Mise en œuvre des décisions de l'Assemblée des délégués ;
- Elaboration d'un complément à la Recommandation 9 du MCH2 (« Engagements envers des caisses de pension ») ;
- Transmission de la position des collectivités suisses dans le cadre des consultations lancées par le Comité IPSAS ;
- Visite dans le canton de Neuchâtel pour s'entretenir avec les responsables des finances et des autorités de surveillance des communes des modalités du passage au MCH2 ;
- Représentation du SRS-CSPCP dans le groupe intercantonal de coordination MCH2 de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- Représentation du SRS-CSPCP lors de divers séminaires et manifestations, en Suisse et à l'étranger.
- Mise à jour du site internet (en allemand, en français, partiellement en italien et en anglais) ;
- Envoi de deux Newsletters (en mars et en novembre, en allemand et en français) ; la figure ci-dessous reflète l'évolution de l'effectif des personnes destinataires de cette publication et cela à partir de la Newsletter de septembre 2011.

**Figure 2**  
**Evolution du nombre de destinataires de la Newsletter du Conseil suisse de présentation des comptes publics**



## 6.4 Délégués

Les délégués au Conseil se sont beaucoup investis dans les travaux du SRS-CSPCP en 2013, au niveau de l'Assemblée des délégués et dans les groupes de travail. Par ailleurs, chacune et chacun, dans ses diverses activités, a contribué à informer sur le MCH2 et sur les travaux du SRS-CSPCP. Nous nous contentons de mentionner ici quelques activités :

- Andreas Bergmann : Président du Comité IPSAS ;
- Yvonne Hunkeler : Intervention dans le séminaire MCH2 de l'Institut des services financiers de Zoug-IFZ (Haute école de gestion de Lucerne) ; Intervention relative au MCH2 dans le cadre du module « HRM2 » de la Controller Akademie Zürich, divers exposés concernant les « répercussions du MCH2 ».
- Hansjörg Kaufmann : Membre du comité de pilotage « stark.lu » (pilotage des tâches et des ressources au niveau communal – introduction MCH2 dans les communes lucernoises).
- Charles Pict : Animation de deux ateliers sur le MCH2 lors d'une formation pour les auditeurs des inspections cantonales des cantons latins.
- Daniel Schaffner : Membre du comité de pilotage du groupe de travail projet MCH2 du canton de Berne. « Formation MCH2 » des collaborateurs/collaboratrices des services financiers de la ville de Berne. Participation à un atelier de formation pour les communes test MCH2 du Canton de Berne.
- André Schwaller : Membre du GFS/Alignment Task Force du Comité IPSAS (Projet pour l'adaptation de la statistique financière et le modèle comptable IPSAS) ; représentant de l'AFF dans les groupes de travail Eurostat « Financial Accounts » et « Quality Management in GFS ».
- Nils Soguel avec Evelyn Munier : Organisation de trois séminaires de formation au MCH2 à l'IDHEAP et à la Cour des comptes du canton de Genève.

## 6.5 Comptes 2013

Conformément à son nouveau règlement d'organisation, entré en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le SRS-CSPCP doit présenter ses comptes au 31 décembre 2013 ainsi que le rapport des réviseurs. Les comptes se montrent quasi équilibrés et bouclent avec un bénéfice de CHF 1'521.80. Les revenus se montent à CHF 110'004.25 et les charges à CHF 108'482.45. Le capital propre du SRS-CSPCP après ce premier exercice se monte également à CHF 1'521.80.

Les comptes ainsi que le rapport de révision sont annexés au présent rapport.

## 7. Activités prévues en 2014

Quatre **séances de l'Assemblée des délégués** du Conseil sont prévues en 2014 : les 6 mars, 3 juin, 18 septembre et 11 décembre.

L'agenda de travail portera sur diverses clarifications à apporter au **MCH2** :

- Amélioration de la cohérence des recommandations en matière d'amortissement du découvert au bilan ;
- Clarification sur la manière de traiter les immobilisations du patrimoine financier dans le tableau des flux de trésorerie ;
- Comptabilisation des droits et des obligations découlant de la péréquation financière (en particulier intercommunale) lorsqu'un décalage intervient entre la période de calcul et la période d'encaissement/décaissement ;
- Questions à venir sur diverses modalités concrètes de comptabilisation (réponse à des questions fréquentes-FAQ) ;

- Modifications/corrections du plan comptable et de la classification fonctionnelle.

A cet agenda s'ajoute la **prise de position sur des consultations du Comité IPSAS**. Une consultation est déjà annoncée :

- Exposure Draft 53 *First-Time Adoption of Accrual Basis International Public Sector Accounting Standards (IPSASs)* (délai jusqu'au 15 février 2014) ;

La **situation relative à l'introduction du MCH2** dans les cantons et les communes sera régulièrement mise à jour sous forme de liste sur le site internet du SRS-CSPCP.

Lausanne, le 20 janvier 2014